

# Procès Verbal de Séance

## DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 09 JUIN 2023

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11

- présents : 07

- votants : 09

L'an deux mille vingt-trois

le neuf juin à 19 heures 04

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de Alain LEBRUN, Maire.

**Date de la convocation : 24 Mai 2023.**

**Présents :** Mesdames, BÉNARD Jacqueline, DEMARCY Noémie, Messieurs LEBRUN Alain, GUIGNANT Jean-Charles, LAVAE Thierry, LINARD José, FAUQUEUX Frédéric  
Soit au total 7 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** LACHÈVRE Antoine, CHIVOT Francis, GUIZARD Marie-Christine, BOURDEROTTE Cécile

**Ont donné pouvoir :** Mme GUIZARD Marie-Christine à Mr FAUQUEUX Frédéric, Mme BOURDEROTTE Cécile à Mme BÉNARD Jacqueline \_

### **Ordre du Jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- **Délibérations prises en séance ce jour :**

Délib 16-2023 - Elections des représentants aux élections sénatoriales

Délib 17-2023 Fêtes et cérémonies 2023 – Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la signature de contrats. \*Catg 5.4.2. Du conseil municipal au maire\*

Constatant que le quorum est réuni avec 7 membres présents, le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h04.

### **Désignation du secrétaire de séance.**

Mme BÉNARD Jacqueline est élue secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 25 avril 2023 est adopté par la majorité des membres présents.

### **Délibération - N° 16-2023 - Elections des représentants aux élections sénatoriales**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants en vue de l'élection des sénateurs :

Titulaire : M. GUIGNANT Jean-Charles

Suppléants : M. Thierry LAVAE

Mme Jacqueline BENARD

M Alain LEBRUN

# Procès Verbal de Séance

## DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 09 JUIN 2023

### **Délibération - N° 17-2023 Fêtes et cérémonies 2023 – Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la signature de contrats. \*Catg 5.4.2. Du conseil municipal au maire\***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** le Maire à utiliser le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans les limites fixées par le budget 2023 pour organiser des fêtes et cérémonies.
- **Autorise** le Maire à faire appel à des prestataires pour animer des fêtes ou des cérémonies.
- **Autorise** le Maire à signer des contrats d'engagements pour animer des fêtes ou des cérémonies.

Votes

09 : Pour

00 : Contre

00 : Abstention

---

### **Délibérations prises en séance ce jour**

- **Délibérations prises en séance ce jour** :
- Délib 16-2023 - Elections des représentants aux élections sénatoriales
- Délib 17-2023 Fêtes et cérémonies 2023 – Délégation du Conseil Municipal au Maire pour la signature de contrats. \*Catg 5.4.2. Du conseil municipal au maire\*

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à

Le secrétaire de séance  
Mme BÉNARD Jacqueline

Le Maire,  
Alain LEBRUN